ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 43546

Texte de la question

Dans le cadre de la reforme de la protection sociale, le gouvernement a fait adopter trois ordonnances relatives a l'organisation des caisses de la securite sociale, de la medecine ambulatoire et de l'hospitalisation. Dans ce contexte a ete decidee la creation de 24 agences regionales de l'hospitalisation dont les professionnels de sante craignent qu'elles ne soient que l'outil d'un rationnement regionalise des depenses de sante et d'une reforme engageant des pans entiers du service public dans la voie de la privatisation. La nomination, le 24 septembre dernier, en conseil des ministres, des directeurs des 24 agences regionales de l'hospitalisation, sortes de prefets sanitaires qui auront a repartir les dotations entre les etablissements de soins, n'est pas de nature a apaiser les inquietudes. En effet, en Haute-Normandie, la nomination d'un directeur issu du prive (la societe Clininvest, chaine de cliniques du groupe Suez) est vecue comme une provocation. Aussi, M. Michel Grandpierre demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales les raisons d'une telle nomination et l'interroge sur ses intentions. Reductions de credits, restructuration voire disparition de services ou d'hopitaux ne risquent-elles pas d'etre demain la realite dans cette region haute-normande pourtant la plus sous-equipee de France en matiere sanitaire

Données clés

Auteur : M. Grandpierre Michel
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43546
Rubrique : Hopitaux et cliniques
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5266